

ORPHELINAT de l'ENSEIGNEMENT PUBLIC

LYCEE CLAUDE BERNARD, 1 av. du Parc des Princes, 75016 Paris
 Association fondée en 1906 (J.O. du 23 Juin 1906), déclarée d'utilité publique (décret du 27 mars 1910)
 mail : rosie.sandras@hotmail.fr
 http://orphelinat-enseignement-public.org

Pour 2015 : cotisation 30€ - Allocation 1380€ par an, soit 115€ par mois par enfant

RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2014

(Approuvé par l'Assemblée Générale du 18 mars 2015)

1. La vie de l'association : Situation au 31/12/2014

• Les Sociétaires

180 sections sont encore inscrites dans notre fichier.
 30 sections sont tombées en déshérence.
 212 adhérents isolés (73 membre donateurs, 141 membres actifs).

	2010	2011	2012	2013	2014	Différence
Membres actifs :	1 849	1 573	1 355	1 148	1 047	- 101
Membres donateurs :	633	604	457	359	371	12
Total :	2 482	2 177	1 812	1 507	1 418	- 89

Le nombre de membres actifs a moins chuté que les années précédentes (276 en 2011, 218 en 2012 et 207 en 2013, 101 en 2014). Le nombre de donateurs a augmenté pour la première fois depuis plusieurs années: plus 12. Le paiement en ligne indique nettement la faveur des membres actifs pour ce mode de paiement : isolés : 46 MA - 10 MD.

Sections : 33 MA et 9 MD. Soit un total pour le paiement en ligne de 98 adhérents.

Pupilles de moins de 19 ans	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	56	59	54	42	39	38	31	32

Il reste 32 pupilles dont 3 auront 19 ans en 2015.
 2 nouveaux pupilles en 2014 : 1 famille de 2 enfants
 5 ont atteint leurs 19 ans en 2014

• Bourses et secours

Pupilles âgés de 19 à 25 ans : 55

13 bourses ont été attribuées (contre 13 en 2013)
 au taux moyen d'environ 2000 €

1 bourse de 1000 €
 4 bourses de 1500 €
 2 bourses de 2000 €
 1 bourses de 2200 €
 4 bourses de 2500 €
 1 bourse de 3500 €

2 primes d'ancienneté

2 secours exceptionnels : 2 de 1500 euros

Commentaires

Alors qu'il dispose d'une trésorerie saine, l'Orphelinat fait face depuis plusieurs années à un phénomène dont souffre actuellement toute la vie associative : l'attrition des sections d'établissement par manque d'implication de la part des nouvelles générations d'enseignants. Lorsqu'un délégué de section part en retraite, il ne trouve souvent personne pour le remplacer et la section s'éteint, alors que croît - légèrement, et pas en proportion - le nombre d'adhérents « isolés ».

Pour combattre cette perte de relais qui nous menace alors même que nous enregistrons de nouvelles demandes d'aide, nous avons enclenché une procédure de révision des statuts destinée à ouvrir l'Orphelinat aux membres de l'enseignement primaire. L'affaire est en bonne voie et n'attend plus que l'approbation du Ministère de l'Intérieur. Nous avons également parié sur les nouvelles technologies en cherchant à attirer l'attention du public en général et des enseignants en particulier par le biais d'un référencement plus actif sur la Toile et d'une présence dans les réseaux sociaux. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de cette stratégie, mais nous nous réservons de le faire après la rentrée 2016. Par ailleurs, diverses initiatives locales, telles qu'un encart dans des publications de la MAIF, semblent porter fruit et seront poursuivies.